

Tout savoir sur les équipes d'animation

Comment sont prévus les effectifs d'animateurs qui encadrent vos enfants ?

Tous les temps d'accueil périscolaire sont déclarés auprès des services de l'Etat. Ainsi, les équipes sont constituées en fonction du nombre d'enfants accueillis. La ville va même au-delà des normes fixées par la réglementation avec :

- 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 14 enfants de plus de 6 ans lors des temps périscolaires matin, soir et le mercredi
- 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans pendant les temps méridiens.

Qu'en est-il de leur formation ?

Les directeurs sont tous diplômés ou en cours de formation. Les animateurs sont en majorité diplômés du BAFA (la réglementation impose 50%) ou en cours de formation.

Par ailleurs, les équipes d'animation ont pu bénéficier de formations supplémentaires :

- Lutte contre le harcèlement
- Lutte contre les discriminations
- Discipline positive

Comment les équipes préparent-elles la programmation ?

Au sein de chaque CLAE (Centre de loisirs associé à l'école), des temps de travail réguliers permettent aux équipes d'organiser le fonctionnement des accueils périscolaires et de mettre en place les projets d'animation.

Infos pratiques

Accompagnement du travail scolaire

Au sein du pôle leçon, des animateurs dédiés ou des enseignants accueillent les enfants après la classe.

Cette mission assurée par la Ville est régie par une charte de l'encadrement du pôle leçon qui fait elle même partie intégrante du projet éducatif territorial.

Le midi tout est permis !

Pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine et qui souhaitent participer aux ateliers périscolaires, un retour à l'école entre 13h10 et 13h20 est possible.

Ce dispositif sans facturation pour les familles permet à tous les enfants, même ceux qui ne fréquentent pas le périscolaire, de profiter de la richesse de la programmation.